



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

suicide

Question au Gouvernement n° 3530

Texte de la question

RAPPORT CYRULNIK SUR LE SUICIDE DES ENFANTS

M. le président. La parole est à Mme Edwige Antier, pour le groupe de l'Union pour un mouvement populaire. Mme Edwige Antier. Ma question s'adresse à Madame Jeannette Bougrab, secrétaire d'État, chargée de la jeunesse et de la vie associative.

Près de quarante enfants de moins de quatorze ans se sont donné volontairement la mort en 2009 ! Je rappelle qu'est " un enfant ", selon la Convention internationale des droits de l'enfant, tout être humain de moins de dix-huit ans.

Comment accepter que des enfants, à l'aube d'une vie pleine de promesses, décident qu'il vaut mieux disparaître ? C'est un drame à chaque fois insoutenable pour les familles, et qui nous interpelle, nous, élus chargés de les protéger.

Grâce au rapport que vous avez demandé, madame la secrétaire d'État, à Boris Cyrulnik, un observateur si fin du développement des enfants, ce scandale a saisi toute notre collectivité, les familles brisées, mais aussi la communauté éducative et les médecins.

Ce chercheur a montré que la détresse des enfants commence très tôt. Quand on se suicide à l'adolescence, c'est qu'on a été mal depuis la petite enfance. Cette fragilité croît avec les systèmes de notation trop précoces, qui sélectionnent les enfants trop vite dans notre pays.

Nous ne pouvons plus nier la gravité du constat : le suicide est la deuxième cause de mortalité chez les jeunes. Grâce à vous, madame la secrétaire d'État, on sait aujourd'hui que, lorsqu'un enfant dit " j'en ai marre ", il faut l'écouter. Vous avez eu le courage de lever le voile sur ce problème.

Quelles mesures compte prendre le Gouvernement ? (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe UMP.*)

M. le président. La parole est à Mme Jeannette Bougrab, secrétaire d'État chargée de la jeunesse et de la vie associative.

Mme Jeannette Bougrab, *secrétaire d'État chargée de la jeunesse et de la vie associative*. Madame la députée, je vous remercie de poser cette question qui relève de l'impensable, de l'incompréhensible. Comment penser un seul instant qu'un enfant, qui a la vie devant soi, puisse se donner la mort ? Ce sujet n'est que douleur pour les familles qui ont perdu un être cher. Aussi, je tiens à saluer, madame la députée, votre travail au quotidien pour soutenir les enfants.

Le suicide, je vous le rappelle, est la deuxième cause de mortalité des jeunes de moins de vingt-cinq ans. Même si chacun s'accorde à reconnaître que les causes psychologiques sont importantes, elles n'expliquent pas à elles seules ces gestes dramatiques.

Il y a quelques mois, j'ai confié à Boris Cyrulnik, neuropsychiatre et grand humaniste, ce sujet difficile et délicat, qui participe de cet homicide de soi pour des petits âgés de sept, huit ou neuf ans, qui se donnent la mort. Comment expliquer les mécanismes qui conduisent ces enfants à se donner la mort ? Il faut dégager des pistes pour prévenir de tels drames.

Le rapport de Boris Cyrulnik, intitulé " Quand un enfant se donne la mort, attachement et sociétés ", repose sur une approche pluridisciplinaire. Ce rapport a évidemment vocation à alimenter l'approche interministérielle menée en partenariat avec le ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative, avec le ministre de la santé Xavier Bertrand et avec Nora Berra, afin de prévenir l'irréparable.

Alors que certains se réfèrent à des discours sur la jeunesse de manière démagogique, vaporeuse et non concrète (*Exclamations sur les bancs du groupe SRC*), le Gouvernement a décidé de s'attaquer au mal-être de la jeunesse. Ce rapport brise un tabou, celui du suicide des jeunes. S'agissant du suicide des enfants, on ne pourra plus dire qu'on ne savait pas. (*Applaudissements sur les bancs du groupe UMP. Exclamations sur les bancs du groupe SRC.*)

Données clés

Auteur : [Mme Edwige Antier](#)

Circonscription : Paris (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 3530

Rubrique : Mort

Ministère interrogé : Jeunesse et vie associative

Ministère attributaire : Jeunesse et vie associative

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 octobre 2011

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 6 octobre 2011